

j'espère qu'on ne me refusera pas l'indulgence à laquelle a droit un député inexprimé. [Entendez.]

En premier lieu, Son Excellence a félicité les membres du Parlement des succès qui ont mis fin aux désordres dans notre empire d'Orient; et je suis certain que ses paroles trouveront dans la Chambre un écho sincère et sympathique. Ce n'est pas seulement à cause des liens qui nous unissent à la mère-patrie que nous devons nous réjouir; c'est aussi parce que les atrocités qui ont froissé tous les sentiments humains ont abouti à un châtement sévère, mais juste. [Entendez, écoutez.] C'est pour nous une cause de fierté d'avoir appris que plusieurs de nos compatriotes canadiens ont pris une part glorieuse à cette grande lutte, [applaudissements,] et que leurs noms et le nom du pays qui les a produits seront mêlés dans les pages de l'histoire au récit de ces événements. [Brayants applaudissements.]

Le paragraphe suivant du discours de Son Excellence fournit matière à des félicitations non moins grandes, bien qu'elles soient d'un ordre moins élevé. Assurément c'est pour nous une source de vive satisfaction de voir que pendant la tempête qui a bouleversé le monde commercial, nos propres établissements financiers sont restés inébranlables et ont pu faire face à toutes les exigences avec la dernière régularité. Cependant, il ne faudrait pas oublier que jusqu'à un certain point nous devons cette heureuse résultat à la complaisance, à la discrétion et à la prudence de nos hommes-d'affaires. Afin de remédier aux vices qui ont amené la détresse financière des derniers mois, et aussi dans le but d'asseoir les lois qui régissent notre commerce sur les principes les plus sûrs de l'économie politique, il doit être présenté à la Chambre plusieurs projets de lois importants. Personne, par exemple, ne mettra en doute la nécessité d'assimiler la législation commerciale du Haut-Canada à celle du Bas-Canada et j'ose me faire le garant du bon accueil qui sera fait à tout projet conçu avec sagesse et ayant cet fin en vue. Quant à la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes, elle demande impérieusement d'être réformée. Déjà nous avons entendu parler d'assemblées publiques qui ont eu lieu dans différentes parties de la Province et où l'on a discuté l'urgence de cette réforme. Dans mon opinion, la loi qui donne à une personne, quelquefois malhonnête, le droit de priver un de ses pareils de la liberté, au moyen d'un serment, est contraire aux sentiments que fait naître la pratique de la liberté, et contraire aux principes bien entendus de la législation commerciale. Lorsqu'un homme, poussé jusqu'à la ruine par une suite de circonstances imprévues ou par des essais qui peuvent prouver son manque d'habileté, sans néanmoins porter la moindre tache à sa réputation d'honnêteté, remet tout ce qu'il a entre les mains de ses créanciers, il est injuste qu'on puisse compléter ses souffrances en le jetant en prison, rendant son existence à charge à lui-même, à ses amis et à la municipalité qui est chargée de son entretien.

En même temps que cette loi odieuse sera effacée de nos livres d'édits, j'espère aussi en voir disparaître celle qui permet les transports de faveur. Cette question a excité l'attention, non seulement du Canada, mais aussi de l'Angleterre. Je me trouve amené naturellement à parler des lois sur l'usure, qui font, il faut l'avouer, un singulier contraste avec la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes. D'un côté, les premières de ces lois empêchent directement l'argent d'arriver jusqu'à notre province, d'un autre côté, on punit comme un criminel celui qui, par cette rareté du numéraire, n'a pas pu faire face à ses engagements. La loi semble dire crûquement au pauvre débiteur: "Tu ne paieras pas d'intérêt plus élevé que celui que j'indiquerai," et ajouter plus bas: "si, à cause de cet intérêt trop faible, tu ne peux pas obtenir l'argent qui t'est nécessaire, je te condamnerai à une prison infamante."

En ce qui concerne la modification de la loi sur le jury, ainsi que l'amendement et la réunion des lois municipales du Haut-Canada, je suis certain que ceux qui savent quelque chose du mauvais fonctionnement des lois actuelles, s'empresseront d'accueillir favorablement les réformes proposées par le gouvernement. Il a été aussi question de l'enregistrement des votes, et je crois avec la généralité des personnes, que la plupart des scènes de violence, des fraudes et des mauvais votes qui ont causé un si grand scandale pendant les élections dernières, eussent été évités

si l'on avait eu un système équitable pour enregistrer les votes.

Je trouve ensuite dans l'adresse un paragraphe relatif aux terres publiques. Nul doute que les essais projetés par le gouvernement pour attirer l'immigration dans le Canada, en offrant de nouvelles terres, ne reçoivent l'approbation de la Chambre, particulièrement lorsque nous voyons d'autres pays travailler par des encouragements de toutes sortes à attirer le surplus des artisans et des laboureurs de la Grande-Bretagne. La Chambre ne saurait se dispenser de joindre ses félicitations à celles de Son Excellence, au sujet de succès obtenus par notre ligne de vapeurs transocéaniques, malgré la concurrence terrible que lui fait la ligne si grassement subventionnée des vapeurs Cunard. Aussi n'hésitera-t-on pas, non seulement à continuer les encouragements donnés à la ligne canadienne, mais aussi à les augmenter de manière à lui permettre d'établir un service hebdomadaire. Pour ce qui est de la voie ferrée internationale, je suis assuré que cette proposition obtiendra toute la considération désirable, d'autant plus que, si ce chemin est construit, ce sera le gouvernement impérial qui se chargera de l'entretenir. La Chambre a dû se réjouir d'apprendre que la compagnie du Grand-Tronc ne s'est pas trouvée dans la nécessité de demander un nouveau secours pécuniaire et que, s'il faut en juger aux apparences, elle peut se passer dorénavant de notre coopération. Grâce à cet état des choses, nous pourrions tourner notre attention vers d'autres travaux non moins utiles.

Sans doute, il est à regretter que les difficultés commerciales aient affecté notre revenu; mais ce résultat doit être attribué à la prudence de nos négociants qui ont diminué leurs importations en proportion de la diminution des moyens des acheteurs. Le reste de l'adresse ayant rapport à des correspondances qui doivent nous être soumises, il ne me convient point d'en parler. L'importance et l'étendue des questions mentionnées dans le discours du trône devraient nous porter à les discuter avec la réserve et la dignité qui conviennent aux grandes choses. Lorsqu'on a à s'occuper de la fondation d'une capitale et de l'acquisition d'un immense territoire, la pensée s'élève bien au-dessus des petites rivalités et des passions mesquines engendrées par la politique qui se base sur les divisions géographiques et sur les différences de professions religieuses, (écoutez!) pour ne songer qu'à l'avenir brillant qui attend les colonies lorsqu'elles auront atteint au rang de nation et qu'elles figureront dans la famille des nations avec la vigueur ordinaire des peuples du nord et des populations sorties de la même souche que la nôtre. (Applaudissements longs et prolongés.)

*M. Morin.*—M. l'Orateur, je me lève pour seconder les résolutions qui viennent de vous être présentées et je profiterai de cette occasion pour expliquer ma position vis-à-vis de l'Administration. Depuis le jour où je pris part pour la première fois aux luttes politiques, j'ai toujours combattu sous le drapeau du parti libéral du Bas-Canada, de ce parti qui a exercé une influence si puissante sur les destinées du pays. Je considère les hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires, comme les successeurs directs et les héritiers légitimes des grands hommes d'état qui ont inauguré et établi parmi nous le système de gouvernement progressif et responsable dont nous jouissons. (Entendez.) Voilà pourquoi je leur promets mon adhésion et je suis heureux de remarquer qu'ils jouissent de la confiance de la grande masse du peuple, au moins dans le Bas-Canada. Ce fait seul suffirait pour convaincre les plus récalcitrants que l'Administration est à la hauteur de sa tâche, car il faut bien admettre qu'elle serait entourée par moins d'amis, si elle n'égalait pas la somme de ce qu'on a le droit d'attendre d'elle. Dans le dernier parlement, se trouvaient quelques hommes appartenant à un parti bas-canadien qui avait su envoyer à la Chambre un plus grand nombre de représentants que n'en comportaient ses forces réelles. Ils rêverent, un instant, qu'il leur serait possible de s'emparer des rênes du gouvernement et de guider en maîtres le peuple vers de nouvelles destinées. Mais de nouvelles élections viennent d'avoir lieu et ce parti, disparaissant presque en entier sous le souffle de la colère publique, a laissé le champ libre aux partisans de l'Administration. (Applaudissements; c'est bien! braves et hear ironiques dans les rangs de l'opposition.) Cette grande victoire est aussi celle de la justice et des principes d'ordre